















Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2017/2002(INI)	Procédure terminée
Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe		
Sujet		
4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie		
4.40.15 Enseignement et formation professionnelle		

Acteurs principaux						
Parlement européen	Commission conjointe à fond		Rapporteur(e)	Date de nomination		
	EMPL	Emploi et affaires sociales			25/01/2017	
				 NEKOV Momchil	25/01/2017	
				 DLABAJOVÁ Martina		
			Rapporteur(e) fictif/fictive			
				 ŠOJDROVÁ Michaela		
				 PAVEL Emilian		
				 DZHAMBAZKI Angel		
				 ŽITŇANSKÁ Jana		
				 KYUCHYUK Ilhan		
				 EVANS Jill		
				 LAMBERT Jean		
				 D'AMATO Rosa		
				 BILDE Dominique		
	 BIZZOTTO Mara					
	CULT	Culture et éducation				
Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination			
	IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs		13/07/2016		

Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Education, jeunesse, culture et sport	3541	23/05/2017
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Emploi, affaires sociales et inclusion	THYSSEN Marianne	


Evénements clés

10/06/2016	Publication du document de base non-législatif	COM(2016)0381	Résumé
19/01/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/01/2017	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
23/05/2017	Débat au Conseil	3541	
21/06/2017	Vote en commission		
23/08/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0276/2017	
14/09/2017	Résultat du vote au parlement		
14/09/2017	Débat en plénière		
14/09/2017	Décision du Parlement	T8-0360/2017	Résumé
14/09/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2002(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58; Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CJ28/8/08960

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2016)0381	10/06/2016	EC	Résumé
Avis de la commission		PE599.673	12/05/2017	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0276/2017	23/08/2017	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0360/2017	14/09/2017	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2017)780	21/02/2018	EC	

Informations complémentaires	
Document de recherche	Briefing
Document de recherche	Briefing

Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe

OBJECTIF : présenter une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe en vue de favoriser l'employabilité, la compétitivité et la croissance en Europe.

CONTEXTE : dans une économie mondialisée qui évolue rapidement, les compétences détermineront dans une large mesure la compétitivité et la capacité à stimuler l'innovation. Or, la situation en Europe exige une action dans ce domaine :

- 70 millions d'Européens ne disposent pas de compétences appropriées en lecture et en écriture et plus nombreux encore sont ceux qui ont un faible niveau de compétences en calcul et en culture numérique, ce qui les expose à un risque de chômage, de pauvreté et d'exclusion sociale ;
- plus de la moitié des 12 millions de chômeurs de longue durée sont considérés comme ayant un faible niveau de compétences ;
- beaucoup occupent des emplois qui ne correspondent pas à leurs talents ; dans le même temps, 40% des employeurs européens ont des difficultés à trouver du personnel possédant les qualifications dont ils ont besoin pour accroître leur activité et innover ;
- trop peu de personnes ont l'esprit d'entreprise et les compétences entrepreneuriales nécessaires pour créer leur propre entreprise.

Relever les défis en matière de compétences exigera une action publique importante ainsi que des réformes systémiques de l'éducation et de la formation. Cela nécessitera des investissements intelligents dans le capital humain, à la fois de sources publiques et de sources privées, en accord avec le pacte de stabilité et de croissance.

Si la responsabilité du contenu de l'enseignement et de l'organisation des systèmes d'éducation et de formation incombe aux États membres, des efforts concertés à l'échelle de l'Union sont nécessaires pour parvenir à des résultats pertinents et durables.

CONTENU : la nouvelle stratégie en matière de compétences présentée par la Commission entend contribuer à une vision commune sur l'importance stratégique des compétences pour pérenniser l'emploi, la croissance et la compétitivité. Elle vise un engagement commun pour réaliser des réformes dans un certain nombre de domaines où l'action de l'Union apporte une valeur ajoutée maximale.

La stratégie s'articule autour de trois axes principaux comprenant dix initiatives clés:

1) En vue d'améliorer la qualité et la pertinence de la formation des compétences, la Commission a l'intention de :

- proposer l'établissement d'une garantie de compétences qui comprendra i) une évaluation des compétences en vue de permettre aux adultes peu qualifiés d'identifier leurs compétences existantes et celles qui doivent être relevées, ii) une offre d'apprentissage, et iii) des possibilités de validation et de reconnaissance des compétences ;
- lancer une révision du cadre des compétences clés en 2017 pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'acquérir un socle de compétences : l'objectif est de dégager une compréhension commune des compétences clés en accordant une attention particulière à des actions favorisant des mentalités tournées vers l'esprit d'entreprise et l'innovation ;
- faire de l'enseignement et la formation professionnels (EFP) un premier choix en apportant un soutien aux initiatives permettant aux apprenants d'entreprendre une expérience d'apprentissage en milieu professionnel dans le cadre de leurs études ;
- lancer l'initiative d'une «Coalition en faveur des compétences numériques et de l'emploi», rassemblant les États membres et les parties intéressées dans le domaine de l'éducation, de l'emploi et de l'industrie en vue de constituer un réservoir de talents numériques et faire en sorte que les particuliers et les travailleurs européens possèdent des compétences numériques adaptées.

2) En vue de renforcer la visibilité et la comparabilité des compétences et des qualifications, la Commission entend :

- présenter une proposition de révision du cadre européen des certifications pour améliorer la transparence et la comparabilité des certifications et contribuer à leur meilleure utilisation sur le marché du travail de l'UE ;
- lancer un «outil de profilage des compétences des ressortissants de pays tiers» pour aider les services des pays d'arrivée et d'accueil à déterminer les compétences, les certifications et l'expérience des demandeurs d'asile, réfugiés et autres migrants.

3) En vue d'améliorer la veille stratégique sur les besoins de compétences et l'information, la Commission va :

- proposer une révision du cadre Europass visant à créer une plateforme de services en ligne intuitive et intégrée. Celle-ci fournira des outils web de documentation et de partage d'informations sur les compétences et les certifications ainsi que des outils gratuits d'autoévaluation ;
- analyser la question de la fuite des cerveaux et encourager le partage des meilleures pratiques qui permettent de faire face au problème ;
- lancer un «plan de coopération sectorielle en matière de compétences» pour améliorer la veille stratégique sur les besoins de compétences et remédier aux pénuries de compétences dans des secteurs économiques spécifiques comme l'automobile, la technologie maritime, l'espace, la défense, le textile et le tourisme ;
- proposer, en 2017, une initiative sur le suivi des diplômés de l'enseignement supérieur en vue d'aider les États membres à améliorer l'information sur la progression des diplômés sur le marché du travail.

La Commission engagera un dialogue avec les États membres sur la manière d'utiliser au mieux les possibilités offertes par les programmes de financement existants pour répondre aux objectifs de la stratégie.

Les principaux instruments concernés sont le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), le Fonds «Asile, migration et intégration» (FAM), Horizon 2020 et Erasmus+.

Le potentiel de la BEI et d'autres organismes et produits financiers, y compris le Fonds européen pour les investissements stratégiques,

devrait aussi être pleinement utilisé.

Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe

La commission de l'emploi et des affaires sociales, conjointement avec la commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative préparé par Martina DLABAJOVÁ (ADLE, CZ) et Momchil NEKOV (S&D, BG) sur une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe.

Les députés saluent la communication de la Commission et reconnaissent la nécessité d'améliorer les systèmes européens de formation et d'éducation conformément à l'évolution rapide de l'environnement, technologique, économique et social.

Développer des compétences pour la vie et des compétences pour l'emploi: alors que le paquet «compétences» met surtout l'accent sur les besoins immédiats du marché du travail, les députés recommandent de travailler en collaboration avec le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour mettre au point un outil paneuropéen capable d'anticiper les besoins en matière de compétences ainsi qu'un système d'apprentissage tout au long de la vie.

Afin d'atteindre les objectifs de la stratégie, le rapport préconise d'adopter une approche globale de l'éducation et du développement des compétences qui mette à disposition des citoyens l'ensemble des compétences essentielles à l'apprentissage tout au long de la vie, défini comme une combinaison de connaissances, de compétences et d'attitudes indispensables au développement et à la réalisation personnels, à la citoyenneté active et à l'employabilité.

Aussi, les États membres sont invités:

- à ne pas se concentrer uniquement sur les compétences en matière d'employabilité, mais également sur des compétences utiles à la société (compétences en matière de direction, compétences sociales et interculturelles, gestion, volontariat, maîtrise d'une langue étrangère, négociation) dans leurs programmes d'éducation et de formation, tout en favorisant l'artisanat européen;
- à aller au-delà de la promotion de la «bonne aptitude professionnelle» et à se concentrer également sur les aspects de l'éducation qui reposent davantage sur le travail et sont plus pratiques, et qui favorisent l'esprit d'entreprise, l'innovation et la créativité, aident les individus à développer leur pensée critique, à comprendre le concept de durabilité, tout en respectant les droits et valeurs fondamentaux, et à participer pleinement à la vie démocratique et sociale.

Rôle de l'éducation dans la lutte contre le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté: les députés sont préoccupés par le fait qu'entre 2010 et 2014, l'investissement dans l'éducation et la formation a reculé de 2,5% dans l'ensemble de l'Union. Les systèmes d'enseignement public devaient bénéficier de ressources adéquates pour que l'éducation puisse remplir son rôle dans la lutte contre le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté. L'accès à des possibilités d'apprentissage et de formation devrait être un droit universel à chaque étape de la vie.

Les députés estiment également que la perspective de la nouvelle stratégie en matière de compétences vis-à-vis des étapes précoces de l'éducation n'est pas suffisamment tournée vers l'avenir. Ils invitent par conséquent les États membres à investir dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) afin d'en augmenter la qualité et à adopter des mesures visant à réduire l'abandon scolaire prématuré.

Stimuler les perspectives de formation tout au long de la vie: préoccupé par la situation des 70 millions d'Européens à qui les compétences fondamentales font défaut, les députés saluent l'instauration de l'initiative des «parcours de renforcement des compétences», laquelle devrait inclure une évaluation personnalisée des besoins d'apprentissage, une offre d'apprentissage de qualité et une validation systématique des compétences et connaissances acquises permettant leur reconnaissance aisée sur le marché du travail.

Rôle clé de l'apprentissage non formel et informel: le rapport insiste sur l'importance de valider l'éducation non formelle et informelle, ce besoin étant particulièrement important dans le cas des personnes vulnérables ou défavorisées, comme les réfugiés ou les travailleurs peu qualifiés qui ont besoin d'un accès prioritaire aux accords de validation.

Des progrès significatifs ont été réalisés au cours des dernières années dans le cadre de la recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel d'ici 2018. Toutefois, il demeure nécessaire de pallier le manque de sensibilisation à la validation parmi les parties prenantes concernées et de consentir des efforts supplémentaires pour établir les cadres juridiques et créer des stratégies complètes en faveur de la validation afin que cette dernière soit rendue possible.

Renforcer les compétences en matière numérique et entrepreneuriale et en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques: le rapport soutient la proposition de la Commission d'inviter les États membres à élaborer des stratégies nationales complètes en matière de compétences numériques, en accordant une attention particulière à la réduction du fossé numérique, en particulier chez les personnes âgées. Il souligne cependant que, pour que ces stratégies soient efficaces, il est nécessaire de garantir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie au personnel éducatif.

Les députés estiment qu'une plus grande importance devrait être accordée à l'enseignement en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, en vue d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage dans le domaine du numérique. Ils soulignent également la nécessité d'inclure des éléments d'apprentissage entrepreneurial, y compris d'entrepreneuriat social, à tous les niveaux d'enseignement.

Moderniser l'enseignement et la formation professionnelle (EFP) et valoriser la formation par le travail: le rapport invite la Commission et les États membres à changer l'image de l'EFP, grâce à un investissement adéquat et à un personnel qualifié, en renforçant le lien avec le marché du travail et les employeurs, et en considérant l'EFP comme une voie scolaire et professionnelle valable. Il insiste également sur la nécessité de renforcer les pratiques d'orientation professionnelle tant dans le système éducatif que dans l'éducation des adultes.

En vue de réduire le nombre de personnes qui abandonnent leurs études et le nombre de personnes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation, les députés recommandent de faire coopérer les écoles secondaires avec les entreprises, notamment au moyen de stages, afin de proposer aux personnes une seconde chance.

Enseignants et formateurs: le rapport met en avant la nécessité d'investir dans le parcours professionnel initial et continu des enseignants de tous les secteurs éducatifs et de le soutenir. Ils soulignent que le renforcement du statut et le perfectionnement professionnel de tous les enseignants et formateurs sont des conditions préalables au lancement de la nouvelle stratégie en matière de compétences.

Financement: le rapport déplore l'absence de fonds dédiés à la mise en œuvre des propositions. Il préconise d'encourager les États membres à

profiter des sources de financements actuellement disponibles pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie, en particulier le Fonds social européen (FSE).

En ce qui concerne la mise en œuvre, le rapport recommande de suivre la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe, en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes pertinentes, en ce compris les partenaires sociaux, les organisations de la société civile et les prestataires de services éducatifs non officiels, les services de l'emploi ainsi que les autorités locales. Il invite la Commission à encourager la promotion de partenariats plus importants avec les parties prenantes.

Enfin, les députés suggèrent la proclamation d'une année européenne de la formation des adultes, qui contribuera à sensibiliser les citoyens à la valeur de l'éducation des adultes dans toute l'Europe.

Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe

Le Parlement européen a adopté par 391 voix pour, 80 contre et 31 abstentions, une résolution sur une nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe.

Les députés ont salué la communication de la Commission et reconnu la nécessité d'améliorer les systèmes européens de formation et d'éducation conformément à l'évolution rapide de l'environnement, technologique, économique et sociétal.

Compétences pour la vie et compétences pour l'emploi: alors que le paquet «compétences» met surtout l'accent sur les besoins immédiats du marché du travail, le Parlement a recommandé de travailler en collaboration avec le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour mettre au point un outil paneuropéen capable d'anticiper les besoins en matière de compétences ainsi qu'un système d'apprentissage tout au long de la vie.

Le Parlement a préconisé d'adopter une approche globale de l'éducation et du développement des compétences en invitant les États membres:

- à ne pas se concentrer uniquement sur les compétences en matière d'employabilité, de capacité à lire et à compter mais également sur des compétences utiles à la société (compétences en matière de direction, compétences sociales et interculturelles, gestion, volontariat, maîtrise d'une langue étrangère, négociation) dans leurs programmes d'éducation et de formation, tout en favorisant l'artisanat européen;
- à aller au-delà de la promotion de la «bonne aptitude professionnelle» et à se concentrer également sur les aspects de l'éducation plus pratiques qui favorisent l'esprit d'entreprise, l'innovation et la créativité, aident les individus à développer leur pensée critique, à comprendre le concept de durabilité, tout en respectant les droits et valeurs fondamentaux, et à participer pleinement à la vie démocratique et sociale.

Les députés ont également plaidé en faveur d'une approche plus globale de l'amélioration des compétences des migrants, notamment grâce à l'entrepreneuriat social, l'éducation civique et l'apprentissage informel.

Rôle de l'éducation dans la lutte contre le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté: les députés sont préoccupés par le fait qu'entre 2010 et 2014, l'investissement dans l'éducation et la formation a reculé de 2,5% dans l'Union. Les systèmes d'enseignement public devaient bénéficier de ressources adéquates pour que l'éducation puisse remplir son rôle dans la lutte contre le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté. L'accès à des possibilités d'apprentissage et de formation devrait être un droit universel à chaque étape de la vie.

En outre, la perspective de la nouvelle stratégie en matière de compétences vis-à-vis des étapes précoces de l'éducation devrait être davantage tournée vers l'avenir. Le Parlement a donc invité les États membres à investir dans l'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) et à adopter des mesures visant à réduire l'abandon scolaire prématuré. Il a demandé que des programmes soient mis en place afin de donner une seconde chance à tous les jeunes qui ont abandonné l'école au niveau primaire ou secondaire.

Les personnes handicapées devraient, elles aussi, recevoir une assistance adaptée dans le cadre de l'acquisition de compétences.

Stimuler les perspectives de formation tout au long de la vie: préoccupé par la situation des 70 millions d'Européens à qui les compétences fondamentales font défaut, le Parlement a salué l'instauration de l'initiative des «parcours de renforcement des compétences».

Cette initiative devrait inclure une évaluation personnalisée des besoins d'apprentissage, une offre d'apprentissage de qualité et une validation systématique des compétences et connaissances acquises permettant leur reconnaissance aisée sur le marché du travail.

Renforcer les liens entre éducation et emploi: les députés ont encouragé les États membres à promouvoir l'apprentissage professionnel en tenant compte des besoins économiques et à collaborer avec les partenaires sociaux pour concevoir des politiques instaurant des congés d'éducation et de formation ainsi que des dispositifs de formation sur le lieu de travail. Il a insisté sur l'énorme potentiel en matière d'innovation et d'emploi que présentaient les sources d'énergie renouvelables et la recherche d'une utilisation plus efficace des ressources et de l'énergie.

Rôle clé de l'apprentissage non formel et informel: le Parlement a insisté sur l'importance de valider l'éducation non formelle et informelle, ce besoin étant particulièrement important dans le cas des personnes vulnérables ou défavorisées, comme les réfugiés ou les travailleurs peu qualifiés qui ont besoin d'un accès prioritaire aux accords de validation. Il a toutefois souligné la nécessité de pallier le manque de sensibilisation à la validation parmi les parties prenantes concernées et d'accentuer les efforts pour établir les cadres juridiques afin que cette validation soit rendue possible.

Renforcer les compétences en matière numérique et entrepreneuriale et en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques: le Parlement a soutenu la proposition de la Commission d'élaborer des stratégies nationales complètes en matière de compétences numériques, en accordant une attention particulière à la réduction du fossé numérique, en particulier chez les personnes âgées. Il a cependant souligné que, pour que ces stratégies soient efficaces, il était nécessaire de garantir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie au personnel éducatif.

Les députés ont demandé d'accorder une plus grande importance à l'enseignement en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, en vue d'améliorer l'enseignement dans le numérique. Ils ont également souligné la nécessité d'inclure des éléments d'apprentissage entrepreneurial, y compris d'entrepreneuriat social, à tous les niveaux d'enseignement.

Moderniser l'enseignement et la formation professionnelle (EFP) et valoriser la formation par le travail: le Parlement a invité la Commission et

les États membres à changer l'image de l'IEFP, grâce à un investissement adéquat et à un personnel qualifié, en renforçant le lien avec le marché du travail et les employeurs, et en considérant l'IEFP comme une voie scolaire et professionnelle valable.

Les députés ont recommandé de faire coopérer les écoles secondaires avec les entreprises, notamment au moyen de stages. Ils ont également mis en avant la nécessité d'investir dans le parcours professionnel initial et continu des enseignants de tous les secteurs éducatifs et de le soutenir.

Financement: le Parlement a déploré l'absence de fonds dédiés à la mise en œuvre des propositions. Il a préconisé d'encourager les États membres à profiter des sources de financements actuellement disponibles pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie, en particulier le Fonds social européen (FSE).

Enfin, les députés ont suggéré la proclamation d'une année européenne de la formation des adultes, qui contribuera à sensibiliser les citoyens à la valeur de l'éducation des adultes dans toute l'Europe.